

La CGT dit stop aux procédés ambigus ainsi qu'aux manipulations de la Direction !

Pourquoi la CGT n'a signé :
Ni l'avenant à l'accord télétravail,
Ni l'avenant à l'accord temps de travail

Cela fait bientôt un an que la direction ne cesse d'affirmer qu'il est nécessaire de revoir les 2 accords (le temps de travail et le télétravail), mais que cela doit se faire de manière globale et simultanément, assurant que cela permettra de responsabiliser l'ensemble des acteurs d'Harmonie Mutuelle, mais surtout d'assouplir notre fonctionnement en créant toujours plus de flexibilité, plus de confiance et toujours plus de réciprocité...

Mais détrompez-vous, il ne s'agissait que de leurres visant à aboutir là où la direction avait décidé d'aller !

Aujourd'hui la CGT dénonce la manière de procéder mise en place lors de ces négociations.

Depuis le début des négociations, la CGT affirme et réaffirme qu'il faut un juste équilibre afin que ces 2 accords soient gagnant/gagnant. La CGT a porté plusieurs revendications mais malheureusement très peu ont été entendues.

Les négociations étant achevées, il nous a été demandé de nous positionner de manière commune et unique sur un engagement de signature de ces deux avenants qui portaient sur l'ensemble de la négociation que nous menions depuis plusieurs mois et donc sur le sujet global de l'organisation du temps de travail.

Certes, ce principe avait été posé dès le démarrage mais pour la CGT s'agissant de 2 accords bien distincts, nous pouvions signer librement l'un et/ou l'autre de ces accords.



Depuis plusieurs mois la CGT mène un combat acharné afin d'améliorer le quotidien des salariés !

Depuis plusieurs mois, face à une Direction fermée, la CGT ne lâche rien !

**Or, il n'en est pas du tout question !
C'est un tout ou rien !
La négociation est tronquée depuis le démarrage, elle est strictement dirigée dans l'intérêt de l'entreprise !**

Vous avez des questions, vous souhaitez nous rejoindre, alors n'hésitez pas à nous contacter :

Sandrine DUMOULIN (CAEN) - Florestan JARDIN (ALBI)

Nathalie FRAUCOURT (EVREUX) - Emilie SEGUIER (ALBI)

Jérôme DOLLE (EVREUX)

syndicatcgt.hm@gmail.com



Des accords gagnant / perdant qui seront très bientôt appliqués chez HM

L'accord télétravail: un accord gagnant /gagnant.

La CGT était prête à signer cet avenant qui lui paraissait plutôt favorable, bien que perfectible.

En effet, cet accord permet :

- Un élargissement du télétravail et davantage de souplesse (les salariés pourront choisir leur rythme de télétravail - entre 1 et 3 jours selon les métiers) avec une obligation de présence sur site 2 jours minimum par semaine
- Une meilleure articulation vie Pro/vie Perso
- Une diminution des temps de trajets pour les salariés en télétravail
- Une indemnisation des journées télétravaillées entre 70 et 210 € annuel selon le rythme choisi (bien en dessous de nos demandes)

La CGT note tout de même que ce dispositif permettra à HM de faire des économies en termes de m2. Aussi, il aurait été opportun que l'indemnisation des télétravailleurs soit plus conséquente.

L'accord temps de travail: un accord gagnant/perdant.

Cet accord est de tout évidence le reflet de ce que la direction attendait... Dès les 1^{ères} négociations, la CGT avait bien saisi le cadre de ces travaux et avait surtout bien compris que la bataille serait très difficile ... De ce fait, cet accord était inconcevable pour la CGT qui ne l'aurait pour rien au monde signé en l'état

Instauration de périodes hautes et/ou d'astreintes pour tous (ou presque), avec prise de RTT de manière limitée pendant ces périodes.

La pose de RTT sera impossible les jours prévus sur site (sauf semaines de RTT ou de CP complètes).

Abandon du badgeage : La CGT a toujours été opposée à cette pratique. Il appartiendra à chaque salarié « badgeant » de déclarer ses heures de travail effectives dans un nouvel outil.

La CGT reste persuadée qu'à terme, les salariés se laisseront de cette tâche récurrente estimant qu'ils perdent trop de temps à tout recalculer et à tout enregistrer.

Pour la CGT, cela reviendra à donner du temps à l'employeur ou en d'autres termes à effectuer du travail dissimulé.

La CGT n'est pas dupe, la direction pourra à tout moment présenter des modifications aux organisations syndicales signataires et ensuite portera ces propositions en info consultation au CSE. Au bout du compte, la direction arrivera à ses fins comme cela s'est passée pour la mise en place des nouveaux modes de calculs des variables (seule la CGT avait rendu un avis défavorable en CSE) ou encore pour la création des CRC (la CGT avait émis beaucoup de réserves, de craintes et ne s'était pas trompée)

Des horaires variables plus restrictifs.

Mise en place d'horaires d'ouverture et de fermeture pour les SRA/SRE : perte de souplesse, d'autonomie, de liberté dans les horaires variables puisque l'amplitude horaire pour les services en contact avec les adhérents sera de 8 h 30 à 18 h 30 et avec une heure de coupure obligatoire le midi (sauf pour les agences qui pour le moment conservent des horaires fixes) ...

Plus de départ possible le midi à 11 h 30 mais à partir de 12 h 00

Aucunes garanties écrites sur la fréquence des permanences (il est prévu 1 permanence à 18 h 30 toutes les 6 semaines, mais comment être sûr que cela perdurera...)

Un flou persiste sur les samedis. Seuls les horaires sont indiqués avec une amplitude de fin élargie (12 h 30 au lieu de 12 h 00). Encore une fois, aucunes certitudes sur les services qui travaillent ou qui travailleront à terme le samedi.

Vous avez des questions, vous souhaitez nous rejoindre, alors n'hésitez pas à nous contacter :

Sandrine DUMOULIN (CAEN) - Florestan JARDIN (ALBI)

Nathalie FRAUCOURT (EVREUX) - Emilie SEGUIER (ALBI)

Jérôme DOLLE (EVREUX)

syndicatcgt.hm@gmail.com



DERNIERES MINUTES :

Comment diviser pour mieux régner !

La fréquence d'une permanence à 18 h 30 toutes les 6 semaines prévue précédemment **est déjà remise en cause**. La direction a évoqué des permanences plus fréquentes pour le SRA particulier et moins souvent pour le dentaire....

La CGT avait donc bien raison, ces fréquences risquent d'être révisées régulièrement en faisant porter la responsabilité aux gestionnaires E 4 qui n'ont (pour le moment) pas d'obligation de permanences

La CGT ne vendra pas son âme pour quelques euros de plus ... L'enveloppe allouée par la direction pour revaloriser la DSSC ne fait que réduire encore plus l'enveloppe des augmentations individuelles pour la gestion.

L'inflation subie est la même pour tous, les augmentations doivent être les mêmes pour tous !!!

La CGT ne cautionne pas des augmentations peau de chagrin, inégales entre les salariés et le tout pour imposer une fermeture à 18 h 30 ...

La CGT ne cautionne pas des accords engendrant des régressions sociales, et des pertes d'acquis !

**Vous voulez vous faire entendre,
Vous voulez dire STOP
Alors rejoignez-nous !**



Vous avez des questions, vous souhaitez nous rejoindre, alors n'hésitez pas à nous contacter :

Sandrine DUMOULIN (CAEN) - Florestan JARDIN (ALBI)

Nathalie FRAUCOURT (EVREUX) - Emilie SEGUIER (ALBI)

Jérôme DOLLE (EVREUX)

syndicatcgt.hm@gmail.com

